



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RAPPEL

Arras, le 26 juin 2024

RECONSTRUCTION : RÉALISATION DES DIAGNOSTICS DE PROTECTION INDIVIDUELLE DES HABITATIONS

Dans le cadre des mesures de prévention et de lutte contre les inondations déployées par les services de l'Etat, il a été proposé aux personnes sinistrées des communes reconnues en état de catastrophe naturelle de bénéficier d'un diagnostic de vulnérabilité de leur habitation, afin de déterminer les mesures les plus efficaces à mettre en œuvre telles que la pose de batardeaux.

Les syndicats de rivière et les services de l'État se sont mobilisés pour réaliser le maximum de diagnostics **avant le 31 juillet 2024** et ainsi permettre la pose des équipements de protection avant l'hiver prochain.

Dans le cadre de cette opération, les missions suivantes sont assurées:

- la prise de contact avec les particuliers ;
- la réalisation du diagnostic de vulnérabilité et la remise d'un rapport ;
- l'accompagnement des particuliers qui le souhaitent pour l'analyse des devis dans l'objectif d'apporter la meilleure réponse à leur situation ;
- l'accompagnement pour le dépôt de la demande de subvention.

Ces diagnostics de vulnérabilité sont pris en charge par l'État et sont donc gratuits pour les sinistrés.

Des places sont encore disponibles, les personnes qui souhaitent bénéficier d'un diagnostic de vulnérabilité de leur habitation et qui ne se sont pas encore inscrites sont donc invitées à réaliser cette démarche sans délai auprès de leur mairie ou de leur syndicat de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) (cf annexe).

Pour rappel, toutes les informations et les contacts utiles aux sinistrés sont détaillés au sein d'un dossier dédié mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le département : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Gestion-des-consequences-des-inondations-et-reconstruction>

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Annexe : Comment solliciter mon syndicat de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ?

Syndicat de SAGE	Adresse internet ou mail
Syndicat mixte Canche et Authie (SYMCEA)	www.symcea.fr/rv-papicanche/ emilie.cerf@symcea.fr
Syndicat mixte pour le SAGE du Boulonnais (SYMSAGEB)	www.symsageb.agglo-boulonnais.fr/ risques@symsageb.fr
Institution Intercommunale des Wateringues (IIW)	www.institution-wateringues.fr papi.delta@institution-wateringues.fr
Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SMAGEAA)	www.smageaa.fr/diagnostic-inondation/ www.smageaa.fr/contact-smageaa/
Syndicat Mixte pour le SAGE de la Lys (SYMSAGEL)	www.sage-lys.net/index.php/symsagel www.sage-lys.net/index.php/contact/contact-mail